

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIIN, Frédéric GEROMIN, Anne IZABELLE, Antoine CREZE, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Christophe CORBET

Procurations : Dominique CAPRON à Vincent PELLETIER, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Stéphane MASTROPIETRO à Frédéric GEROMIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 16 avril 2024

DELIBERATION N°5

Objet : Sollicitation du Plan 5000 équipements Génération 2024 de l'Etat et du fonds de concours supra communal du Grésivaudan pour la réalisation d'un espace multisport

Mme la Maire rapporte que la commune de Revel souhaite investir dans un espace multisport afin de répondre à la demande de ses habitants et de proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine, garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs). Ce plateau sportif se situera à l'emplacement du terrain de tennis actuel, en état de vétusté important. Ce lieu public, situé en cœur de village à proximité de l'Espace Guimet, comprend déjà un terrain de football et une aire de jeux pour jeunes enfants. Il est utilisé à la fois par la population revéloise, mais également fréquemment par des habitants des communes voisines (Saint Martin d'Uriage, Saint Jean le Vieux, mais également des habitants des communes de la vallée).

Le plan de financement pour la réalisation d'un plateau sportif est le suivant :

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat et pose des équipements	108 399 €	Etat (60%)	65 039,4 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours supra communal (20%)	21 679,8 €
		Total subventions publiques	86 719,2 €
		Autofinancement (20%)	21 679,8 €
Total dépenses	108 399 €	Total recettes	108 399 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Mme la Maire à solliciter les subventions indispensables à la réalisation de ces travaux de réfection de voirie auprès des financeurs identifiés au plan de financement : Communauté de Communes Le Grésivaudan et Etat ;

- AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 6 mai 2024
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Patrick Hervé



La maire
Coralie Bourdelain

